

erreurs indifférentes (nullité du contrat)

Par **stef**, le **18/10/2007** à **19:10**

Help !

C'est une question toute bête, mais pour un de mes TD je dois répondre à la question suivante: " Quelles sont les erreurs indifférentes et pourquoi ne sont-elles pas prises en compte ?"

Alors, comme erreurs indifférentes, j'ai trouvé l'erreur sur le prix, l'erreur sur la valeur, et l'erreur sur les motifs (j'ai regardé dans le CC).

J'ai su justifier en quoi l'erreur sur la valeur n'était pas prise en compte, mais pour les 2 autres, je bloque ! ?

Alors si jamais quelqu'un a une tite piste, je suis preneuse !

Merci d'avance !wink: